

# Ratio du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV)

## Résumé de la divulgation publique du ratio du TSAV

La Compagnie gère son capital conformément à la politique de gestion du risque du capital et d'autres politiques connexes qui sont examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. L'objectif de la Compagnie est de maintenir des niveaux adéquats de capital disponible pour rester financièrement solide, préserver la confiance des consommateurs et assurer une marge suffisante au-dessus du niveau du capital comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). La haute direction de la Compagnie implique le conseil d'administration dans les mesures nécessaires pour maintenir des niveaux de capital adéquats.

La Compagnie applique la formule prescrite par le BSIF pour mesurer le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV). Les ratios du TSAV en 2024 et 2023 ont dépassé les ratios de capital interne, établis conformément à la ligne directrice A-4 du BSIF.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements sur le capital réglementaire et les ratios au 31 décembre. Les ratios du TSAV de 2024 ont été calculés conformément aux lignes directrices actuelles. Le ratio total et le ratio du noyau de capital demeurent bien au-dessus des cibles minimales et des cibles de surveillance fixées par les lignes directrices du BSIF.

## Compagnie d'assurance-vie Première du Canada – TSAV

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)

		<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>Variation - %</b>
<b>Ressources en capital</b>				
Capital disponible (A+B)		293 544	247 780	18 %
Catégorie 1	(A)	247 760	207 500	19 %
Catégorie 2	(B)	45 785	40 279	14 %
Provision d'excédents et dépôts admissibles	(C)	89 707	84 295	6 %
<b>Exigences en matière de capital</b>				
Coussin de solvabilité de base	(D)	250 718	225 423	11 %
<b>Niveaux de capital</b>				
Ratio du noyau de capital $([A + 70 \%C] / D) \times 100$				
	Minimum	55 %	55 %	
	Cible de surveillance	70 %	70 %	
	<b>Ratio du noyau de capital réel</b>	<b>124 %</b>	<b>118 %</b>	<b>6 %</b>
Ratio total $([A + B + C] / D) \times 100$				
	Minimum	90 %	90 %	
	Cible de surveillance	100 %	100 %	
	<b>Ratio total réel</b>	<b>153 %</b>	<b>147 %</b>	<b>6 %</b>

## Analyse de la variation du ratio de 2023 à 2024

Le ratio total et le ratio du noyau de capital ont légèrement augmenté depuis 2023, principalement en raison de la croissance de la marge de service contractuelle (MSC) des nouvelles affaires, compensée par l'augmentation du capital nécessaire (coussin de solvabilité de base) pour soutenir les activités commerciales.

Le ratio total et le ratio du noyau de capital demeurent bien au-dessus des cibles minimales et des cibles de surveillance fixées par les lignes directrices.

Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec nous au **1 844 894-0378**.



[securiancanada.ca](https://www.securiancanada.ca)

25, avenue Sheppard Ouest, bur. 1400, Toronto, ON, Canada M2N 6S6  
©2025 Securian Canada. Tous droits réservés.

F101438cf 3-2025